

Agriculture et isolement économique

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **34 (1962)**

Heft 6

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-125308>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Agriculture et isolement économique

32

Le hasard nous a fait lire, la même semaine, deux publications sur la situation présente et future de l'agriculture. Nous avons été frappés par l'identité des vues des deux textes.

Le premier est un article de Philippe Lamour, intitulé «Où va l'Agriculture?» paru dans la *Revue de Paris* d'avril 1962. Le second est l'ouvrage de Jean-Jacques Sauer «L'Agriculture et l'Europe», publié récemment par le Centre de recherches européennes de Lausanne.

Ni l'un ni l'autre n'apporte d'idée totalement inédite ou de recette entièrement nouvelle. Mais tous deux présentent une synthèse des tendances qui s'affirment actuellement un peu partout en Europe, formant tout de même un contraste saisissant par rapport aux doctrines protectionnistes de naguère. Voici, très en résumé, les grandes lignes:

Résolument, les deux auteurs rejettent la politique qui consiste à maintenir artificiellement des petites exploitations non rentables. Ph. Lamour affirme: «Cet alignement de la marche de l'armée sur l'allure des boiteux de l'arrière-garde ne contribue pas à combler le retard d'évolution de l'agriculture à l'égard d'activités aux éléments plus modernes.» J.-J. Sauer écrit semblablement: «On ne maintiendra pas une population agricole dans une situation économique saine par des moyens artificiels qui, jusqu'à maintenant, ont surtout favorisé ceux qui en avaient le moins besoin et n'ont pas encouragé le grand nombre à entrer dans la voie du redressement.»

Dans les deux ouvrages, une très grande confiance est témoignée aux nombreux jeunes agriculteurs qui manifestent la volonté de résoudre leurs problèmes avec dynamisme et enthousiasme.

L'adaptation des structures d'exploitation, le regroupement des terres, les améliorations foncières, l'orientation des cultures et la formation professionnelle apparaissent aux yeux des deux auteurs, comme les grands chapitres du programme de l'essor agricole.

La nécessité d'organiser les marchés est parallèlement mise en évidence. M. Lamour et M. Sauer aperçoivent dans la Communauté économique européenne des possibilités merveilleuses d'éliminer les difficultés que la politique protectionniste des petits marchés compartimentés n'a jamais pu surmonter. Même l'écoulement des excédents agricoles cesserait d'être un problème. M. Lamour propose à ce sujet: «Pour celles des denrées dont la production apparaîtrait en permanence excédentaire dans l'ensemble des pays de la communauté, l'acquisition de ces

excédents en vue de l'aide alimentaire aux pays suffisamment évolués devrait permettre d'associer efficacement le soutien de l'agriculture nationale avec l'accomplissement d'un devoir international.»

C'est également dans le Marché commun que M. Sauer voit le stimulant (concurrence) et les possibilités d'écoulement accrues qui sauveront l'agriculture: «On peut se demander si l'élimination des exploitations non rentables n'a pas avantage à être accélérée par le contact direct avec les agricultures modernisées. L'agriculture peut aborder cet effort parce qu'elle trouve dans l'union de l'Europe sa part de sécurité et de développement... Lorsque le nombre des travailleurs agricoles aura diminué, des paysans moins nombreux sur des terres plus vastes se trouveront en face de clients plus nombreux au pouvoir d'achat plus élevé...»

Il est évident que le repliement sur soi-même n'a jamais été un facteur de développement. Il n'est pas du tout certain que les tarifs douaniers et les contingentements aient réellement protégé l'agriculture. Mais les intéressés eux-mêmes sont-ils prêts à courir le risque et à vouloir sortir de l'isolement? Y a-t-il eu à cet égard une évolution des esprits? Il faudra se poser cette question lors des prochaines récoltes de fraises, de tomates et d'abricots, ou à l'approche des vendanges.

Les «Six» approuvent des projets relatifs à la liberté d'établissement des architectes

Deux projets visant à la suppression des restrictions à la liberté d'établissement, et à la reconnaissance mutuelle des diplômes, dans le cas des architectes, ont été approuvés dans leurs grandes lignes par les représentants des «Six» siégeant au niveau des experts. Les «directives» auxquelles ceux-ci ont donné leur accord pour l'essentiel s'inscrivent dans le cadre des mesures à mettre au point en vue de réaliser le «Marché commun» des professions dont le principe a été approuvé récemment par le Conseil des «Six» sous le double aspect de la suppression progressive des restrictions:

- 1: à la liberté d'établissement;
- 2: à la libre prestation des services.

Les représentants des «Six» ont, en outre, étudié les solutions à apporter à divers problèmes particuliers: emploi de personnel spécialisé, participation à des organismes professionnels de droit public. Ils s'attaqueront ensuite au problème de la coordination des statuts professionnels en vigueur dans les différents états membres.